



JOURN@L FOOT

N°524 DU 16 JUIN 2022

U7
GARÇONS ET FILLES

Les plus pas de début

JOURNÉE NATIONALE
des Débutants

VIENS FÊTER LA FIN DE LA SAISON AVEC TON CLUB !
SAMEDI 18 JUIN A ANNECY LE VIEUX

USAV
ANNÉCY-LE-VIEUX

NOTE AUX CLUBS

Le relevé n°3 est en ligne et est payable au 17/06.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1
DISCIPLINE P2
COUPES P4
TECHNIQUE P4
REGLEMENTS P6
FUTSAL P6

DISTRICT
HAUTE-SAVOIE
PAYS-DE-GEX
FFF

ASSEMBLEE GENERALE D'ÉTÉ
CONVOCAION

VENDREDI 24 JUIN 2022 À 19H30
EMARGEMENT DÈS 18H30.

SALLE POLYVALENTE
53 ROUTE DU CRÊT D'ESTY - 74 650 CHAVANOD
MERCİ DE PRIVILÉGIER L'ACCÈS VIA L'A40 SORTIE 16.

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

LAURAFoot :

Webinaire : Accompagnement à la professionnalisation des structures sportives

CLUBS :

AJ Ville la Grand : Invitation AG

DIVERS :

CDOS : Médailles Jeunesse et Sport

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

CS Amphion Publier – US Pringy

Commission de Discipline :

M. Moreau – Pierens – Soulard – De Florenne
ES Clusienne - FC Vallée Verte

Commission des Jeunes :

CSA Poisy – Annecy FC

Commission Sportive :

ES Fillinges – Annecy Portugais

Commission des Coupes :

ES Douvaine Loisin – GJ ASPJJ

Commission des Règlements :

Gpt Arenthon Scientrier - Pers Jussy - US Pringy

Commission de l'Arbitrage :

Chevallier – Badin – Petit – Bellanger – Revillet – Pignol – Donque – Stefanopoulos – Blin – Assah -

Commission du Statut de l'Arbitrage :

ESCO

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Pierre BERNARD, David COSTA, Alain ROSSET, Philippe CHEVRIER

Réunion du lundi 13-06-2022

Publié le jeudi 16-06-2022

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que : Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

DEMANDE DE RAPPORT

CS LA BALME DE SILLINGY :**Match N°23404093 - Senior D2 – Poule B du 05-06-2022****BEAUMONT COLLONGES FC – CS LA BALME DE SILLINGY**

Demande de rapport au joueur MOCELLIN Joris (LA BALME) sur son comportement à l'encontre de l'arbitre pendant, et après la rencontre, et ce, pour le samedi 25 juin dernier délai.

THONON EVIAN GRAND GENEVE:**Match N°24525834 – ½ Finale U15 1er Niveau du 06-06-2022****BONS EN CHABLAIS - THONON EVIAN GRAND GENEVE**

Demande de rapport au club de TEGG sur le comportement de leurs spectateurs, après la rencontre et ce pour le samedi 25 juin dernier délai.

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 58-524/5533.1**Match N°24530290 – Coupe Seniors 2^{ème} Niveau du 12/06/2022****MARIGNY - VETRAZ****Sont convoqués le mercredi 22 juin 2022 à 18 heures 30****Les arbitres :**

CIPRIANO Raffaele

PTASIK Frédéric

EVANO Michael

Les délégués :

BAULMONT Jean Michel

MARCOTULLIO Aldo

MARIGNY :

Le Président ou son représentant

ZANETTON Arnaud, joueur n°6
ALLESANT Yoann, joueur n°9
BEN FODDA Imad, joueur n°14
GOBERTO Frédéric, éducateur

Dossier N° 59-524/55330.1

Match N°24530285 – Coupe U17 2^{ème} Niveau du 11/06/2022

GJ ARENTHON SCIENTRIER PJ – GJ PAYS MONT BLANC 2

Sont convoqués le mercredi 22 juin 2022 à 19 heures 30

Les arbitres :

GOUGEON Olivier
PETIT Jean Christophe
DESBIEZ PIAT Théo

Le délégué :

ROUBINET Alain

GJ ARENTHON SCIENTRIER PJ :

Le Président ou son représentant
DEFLORENNE Malo, joueur n°4
JACQUEMOUD Nicolas, éducateur
BOURGEOIS Vincent, dirigeant

GJ PAYS MONT BLANC :

Le Président ou son représentant
SIDIBE Djiby, joueur n°3
VERNANT David, éducateur
MOUELHI Anice, dirigeant

Dossier N° 60-524/55334.1

Match N°24530291 – Coupe Seniors 1^{er} Niveau du 12/06/2022

CLUSES FC – ES FILLINGES

Sont convoqués le mercredi 22 juin 2022 à 20h30

Les délégués :

MARCOTULLIO Aldo
BAULMONT Jean-Michel

CLUSES FC :

Le Président ou son représentant
KHIARI Mefter, éducateur
FONTANA Angelo, dirigeant

ES FILLINGES :

Le Président ou son représentant
LUCAS Pierre Alexandre, éducateur
CALLY Dominique, dirigeant

COMMISSION DES COUPES

Présidents : Pierre BERNARD – Maurice CARUSO

Après deux années de longues attentes dues à la pandémie et aux confinements, les dix finales des Coupes du District ont enfin pu être organisées. La charge de ladite organisation revenant cette saison au club de l'AJ Ville la Grand. La Commission des Coupes se doit d'adresser ses plus vifs remerciements en premier lieu au club organisateur l'AJ Ville la Grand sous la houlette de son Président, l'accueil, le travail, et surtout leur jovialité ont été beaucoup appréciés aussi bien par les participants que par leurs supporters ou sympathisants. La qualité des installations sportives est aussi à mettre en évidence (pelouse, vestiaires..).

D'autre part, dans les derniers courriers adressés aux équipes finalistes et les discours d'avant match nous avons fait savoir à tous les responsables de formations que cette compétition était placée sous les deux signes du **respect** et du **fair play**. Si ces consignes ont été dans l'ensemble respectées, il est malheureusement à déplorer que 3 rencontres ont été ternies par des comportements inacceptables et inadmissibles concernant cette compétition qui se voulait être la Fête du Football et un rassemblement des plus festifs. Les Commissions compétentes sauront se montrer sévères à l'encontre de ces joueurs ou dirigeants déviationnistes.

Enfin, j'adresse mes remerciements appuyés à mes collègues des autres Commissions du District qui grâce à leur aide, leur collaboration, leur implication ont permis à la Commission des Coupes de faire et d'organiser cette manifestation en toute quiétude.

Bonnes vacances bien méritées et que vivent encore longtemps les Coupes du District.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Journée Nationale des u7

Annecy le Vieux le **samedi 18 Juin 2022**

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, seuls les u7 sont invités à participer

Horaires :

MATIN : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h45

APRES-MIDI : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

ATTENTION : parkings à proximité du stade PAYANTS

Adresse : 6 rue du Pré Vernet 74940 Annecy le Vieux

Clubs inscrits le matin COMPLET

Annecy (4 + 1 Fem.) - Annecy le Vieux (4) – Argonay (4) – Beaumont Collonges (3) – Bons (3) – Cernex (3) – Chavanod (2) - Chéran (3) – Chilly (2) – Cluses (2) - Cranves Sales (3) – Cruseilles (2) - Divonne (3) - Douvaine Loisin (4) – Epagny-Metz Tassy –(5) – Lac Bleu (2) – Marignier (5) – Megève (1) - Mt Blanc PSG (3) – Parmelan Villaz (1) - Pringy (6) – Sallanches (2) - Sauverny (1) – Sciez (3) - Sillingy (3) – St Julien (2) – TEGG (3) - Valleiry (3) - Ville la Grand (3) – Viry (2) - Viuz en Sallaz (2)

Clubs inscrits l'après-midi

Annemasse Ambilly Gaillard (9) - Allinges (2) – Ayze (1) – Ballaison (2) - Cluses-Scionzier (3) – Combloux (2) – Cran (2) – Fillinges (4) - GFA (4) - Ht Giffre (1) - La Filière (2) – Lanfonnet (3) – Leman (2) - Pays de Gex Foot (8) - Poisy (2) - Reignier (5) – Saint Cergues (1) - Semnoz-Vieugy (2) – Seynod (2) - Thônes (2) - Thonon (4) – Thyez (4) – Vetraz (2)

Feuilles de plateaux manquantes

Afin d'éviter les amendes pour feuilles de matchs manquantes (50€), nous demandons aux responsables de plateaux et éducateurs de nous faire parvenir une feuille de match (U7 - U9 – U11) avec le motif du report.

U9**Le 12.02.2022**

Léman 1 - Sallanches 4 – Marnaz 1 - Pringy 6 - Ville la Grand 1 - St Jeoire La Tour 1 - Gavot 1

Le 05.03.2022

Pringy 1

Le 12.03.2022

Sillingy 1 – Perrignier 1 – Amphion 1 – Ht Rhône 1 – Annecy 3 – St Jeoire la Tour 2 – Arenthon 1 – Prevessin 1 – Cruseilles 1

Le 19.03.2022

Mt Blanc Psg 3 - Ht Giffre 3 – Vuache 3 – Semnoz Vieugy 3

Le 26.03.2022

Chamonix 1 – Sillingy 2– Thonon 4 - St Jeoire la Tour – Vacheresse 1

Le 09.04.2022

Arenthon 1 - Mt Blanc PSG 1 - Ht Giffre 1– Ayze 1 – Sauverny 1 -Cernex 2

Le 07.05.2022

Amancy 3 - St Jeoire la tour 2 – Sallanches 4 – Bonneville 4 – US AAG Fém – Thonon 4 – Amphion 3 -Pays de Gex 12 – Cruseilles 3 – Chilly 4 – Pringy 4 - Annecy le Vieux 4 – Sillingy 2

Le 14.05.2022

Ayze 3– Bonneville 1 - Pays de Gex 6 – Amancy 1 - Pers Jussy 1 – AAG US 17 – Brevon 1 – Leman 1 – Amphion 1

Le 21.05.2022

Pays de Gex 12 – Sallanches 4 – Bonneville 4 – TEGG 2 – Evian 1 - AAG Féminin - Ville la Grand 1 – Haut Rhône 1 – Poisy 3 – Annecy le Vieux 6

U7**Le 05.03.2022**

Arenthon Scientrier - Amphion – Thonon

Le 19.03.2022

Bonneville - Ville la Grand - Etrembières - St Jeoire la Tour

Le 16.04.2022

Vuache – Sauverny – Lanfonnet – Seynod – Sillingy - Marnaz

Le 07.05.2022

Challex – Veigy – Brevon – Vetraz – Foron

Le 21.05.2022

Amphion - Reignier

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 13/06/2022

Publiée le 16/06/2022

DECISIONS

MATCH n°24525934

DOSSIER N° 524/108 : DOUVAINE LOISIN 1 – MARIGNIER 1 – SENIORS FEMININES Coupe District ½ Finale du 05/06/2022

Au fond :

Considérant que l'équipe de MARIGNIER 1 ne s'est présentée à cette rencontre.

Attendu que de ce fait, l'arbitre n'a pu constater l'absence de l'équipe de MARIGNIER 1 au moment du coup d'envoi.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARIGNIER 1 pour en reporter le gain à l'équipe de DOUVAINE LOISIN 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

NOTE AU CLUB DE MARIGNIER

Suite à votre forfait lors de la rencontre DOUVAINE LOISIN 1 – MARIGNIER 1 et du fait que vous n'avez prévenu ni le club adverse ni le District de celui-ci, je vous saurai gré de bien vouloir rembourser les frais d'arbitrage au club de DOUVAINE LOISIN soit la somme de 37.00 euros

Je vous serai également gré de bien vouloir rembourser au District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX les frais du délégué officiel du District désigné lors de cette rencontre soit la somme de 42.00 euros.

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

24170599 **FC MARNAZ contre CHARTREUSE GUIERS U S**

MERCREDI 08 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASSE ROSSET 74460 MARNAZ

1^{er} forfait de CHARTREUSE GUIERS

24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC RUMILLY VALLIERES**

Match perdu aux 2 équipes. Absence de feuille de match réclamée depuis près de 3 mois!!!!

FLAC2 contre AS THONON

En attente de résultat. Réponse imperative avant le Dimanche 19 Juin 2022.

24170637 **FC MARNAZ contre FC RUMILLY VALLIERES**

1^{er} FORFAIT FCRV

24170645 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FUTSALBOURGET UNITED 2**

En attente de résultat. Réponse imperative avant le Dimanche 19 Juin 2022.